

Observer la biodiversité dans les vignes et adapter sa stratégie technique

Formation Mixte Digitale et accompagnement

Public visé :

Tout agriculteur et agricultrice des côtes du Rhône s'intéressant à la biodiversité sur ses parcelles

Estimer le lien entre les pratiques agricoles au sens large (méthodes de culture, entretien des abords et des haies) et la biodiversité observée (papillons, vers de terre, abeilles solitaires, invertébrés du sol et Chauve-souris entre autre) afin de choisir des actions à mettre en oeuvre pour la favoriser, telle est l'ambition de ce parcours de formation.



PRE REQUIS : aucun

SPECIFICITES : Cette formation est labellisée Eco-phyto. Le déroulé du parcours multimodal est matérialisé sur la plateforme de formation. La chambre d'agriculture assure une assistance technique et/ou pédagogique sous 48 heures par mail.

OBJECTIFS

- Choisir parmi les 5 protocoles celui/ceux à mettre en œuvre en maîtriser les étapes et saisir les données sur la plateforme dédiée
- Identifier et nommer la biodiversité présente sur les parcelles
- Faire le lien entre la biodiversité observée et les pratiques de culture
- Renouveler ses pratiques pour favoriser la biodiversité

PROGRAMME

@ modules e-learning :

Les 5 protocoles première approche



Présentiel :

Mise en œuvre des protocoles sur des parcelles

@ modules e-learning :

Utilisation de la plateforme
Introduction à la biodiversité
Introduction à l'agro écologie



@classe virtuelle

Vlvalidation des premières saisies



Présentiel :

Observation de la biodiversité sur le terrain



Transfert des acquis sur l'exploitation :

Analyse des pratiques et retour d'expérience



Présentiel :

Quelles actions pour son exploitation et suite à donner

METHODES PEDAGOGIQUES et EVALUATIONS

- Apports théoriques - Exposés
- Observations de parcelles
- Travaux collectifs et échanges
- Retours d'expériences
- Supports de formation distribués
- Questionnaire des attentes – Evaluation des pratiques – Questionnaire de fin de formation

INTERVENANT(ES)

Viviane SIBE – chargée de mission environnement CA 84
Thierry LEROY, Consultant Naturoptère
Rodolphe MAJUREL, consultant – Bâtiversité

Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue du stage

Cette Formation est réalisée avec le concours financier de : VIVEA, OCAPIAT.

- (1) Suivie dans les 3 ans qui précèdent la date limite de validité complétée par un module mis en ligne par VIVEA, elle vous permettra de renouveler votre Certiphyto –

Nombre de jour(s) : 3.9

Soit 27 heures

17h30 en présentiel
1h30 en classe virtuelle
4h30 modules e-learning
3h30 de transfert des acquis

Dates :

Du 20 janvier à fin novembre 2022

1er jour du présentiel :

27 janvier 2022

Lieu :

Chambre d'agriculture de Vaucluse – antenne décentralisée Orange-route du grès – 84 100 Orange



Accessibilité PMR

OUI NON

Tarifs :

Ressortissants VIVEA à jour de ses cotisations : prise en charge totale
Autre public : 612 €

Vos contacts :

Administratif :

Patricia DUFLOS
04 90 23 65 05
formation@vaucluse.chambagri.fr

Pédagogie :

Viviane SIBE
04 90 23 65 50
viviane.sibe@vaucluse.chambagri.fr

« La Certification AFNOR vous assure la qualité de notre service »

Conditions générales d'inscription et de participation

www.agriculture84.fr, Espace Pro - se former

Numéro de déclaration d'activité à la Préfecture de la Région : 93 84 P000284.

▲ Nature et caractéristiques de l'action de formation :

Cette action qui contribue au développement des compétences entre dans la catégorie « Actions de formation » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

La formation pourra se dérouler soit en classe en présentiel, soit sur une plateforme d'apprentissage en distanciel, soit en situation de travail. Le rythme la durée et les modalités pédagogiques sont spécifiés dans le programme.

▲ Modalité d'inscription et justificatifs :

- Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer au plus tard 7 jours avant le début de la formation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

-La convocation, envoyée au plus tard 6 jours avant le démarrage du stage, tient lieu de validation de l'inscription, dès lors que le règlement nous est parvenu.

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage et le cas échéant à son employeur. Un certificat de réalisation est disponible à l'issue du stage et remis sur demande.

-Pour les stages facturés, une facture est délivrée avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement. Le programme et les copies des feuilles d'émargement sont délivrés sur demande.

-Il peut être demandé, au moment de l'inscription, le règlement de tout ou partie des frais de formation.

-Cas particulier des Formations Mixtes Digitales (FMD) ou Formations Totalement à Distance :

Toute ou partie de la formation peut se dérouler à distance, avant ou après la phase présentielle. Une attestation d'assiduité est établie et remise au participant et le cas échéant à son employeur.

▲ Les publics :

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e) agricoles (« Agriculteur(riche)s »), conjoint(e)s collaborateur(riche)s, aides familiaux, personnes en démarche d'installation et cotisants solidaires. Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, au besoin sur demande.



Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à contacter le :
04 90 23 65 17

▲ Les conditions financières et prise en charge :

- "Contributeur(riche)s VIVEA "

Cas général : Une contribution stagiaire de 0 à 28 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa hors thèmes prioritaires de formation.

Cas particulier : Pour certaines formations, une contribution stagiaire de 0 à 42 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa.

Le contributeur VIVEA sera financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge fixé à 2250 €.

Dans le cas où ce plafond est dépassé, le stagiaire devra s'acquitter d'une contribution complémentaire couvrant les frais de la formation auprès de l'organisme de formation.

Si le contributeur.rice apparaît comme non finançable, une attestation de la Mutualité Sociale Agricole avec code de sécurité garantissant qu'il/elle est à jour de sa contribution formation sera exigée à l'entrée en formation. Sinon, la formation sera facturée au prix « autre public ».

"Salarié(e)s", « Demandeurs d'emploi »

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un OPCA (OCAPIAT...) ou autre dispositif (Pôle Emploi...), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli par l'employeur et réceptionné au plus tard 2 semaines avant le début de la formation ainsi que de la complétude des démarches administratives exigées dans le cadre du dispositif dédié

Dans le cas contraire (sans conventionnement, non respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation « autre public » seront intégralement à la charge de l'employeur.

La Chambre d'Agriculture fournira à l'employeur les pièces justificatives nécessaires pour la prise en charge de la formation.

"Autres publics "

Les frais de formation sont intégralement à la charge du participant et s'élèvent à 175 €/jour, sauf cas particulier (Certiphyto 140 €/j)

"Toutes personnes en démarche d'installation"

Seules les personnes bénéficiant d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé et ne pouvant mobiliser un autre financement (CPF, pôle emploi, Conseil Régional...) profitent d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA. Elles doivent alors fournir une attestation d'éligibilité au financement VIVEA délivrée par le CEPPP (nous contacter pour les tarifs).

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de Monsieur l'agent comptable de la Chambre d'agriculture ou par virement (RIB sur demande)

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

Toute absence non justifiée (cf. mail de convocation) sera facturée au prix « autre public »

Toute formation commencée et non achevée sera facturée 50€.

▲ Horaires :

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures et se déroule dans une plage horaire comprise de 9h00 à 17h30.

▲ Annulation-report-interruption du stage :

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important. Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, le règlement lui sera retourné.

En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

▲ Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

« La Certification AFNOR vous assure la qualité de notre service »



BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

A retourner pour le 10 janvier 2022 dernier délai

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle

(Art L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail) N° Organisme de formation : 93 84 P000284

Un bulletin par stagiaire et par formation à retourner à :

Chambre d'agriculture de Vaucluse – Service Formation- Site Agroparc

TSA 58432- 84912 AVIGNON Cedex 9

Tél. : 04 90 23 65 05

Mél : formation@vaucluse.chambagri.fr

LE/LA STAGIAIRE (écrire en majuscules)

NOM – Prénom :

Nom de jeune fille :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Tél. : Port. : Fax :

Mél :

Accepte de recevoir la convocation par mail (7 jours avant le début du stage) : oui non

Vous êtes

- Chef d'entreprise non salarié(e) Cotisant solidaire Autre public
- Conjoint collaborateur Salarié(e)
- Aide familial Candidat à l'installation

NB : En cas de difficulté de compréhension de la langue ou de handicap nécessitant une prise en charge particulière, contactez le Référent Handicap au 04 90 23 65 17

L'ENTREPRISE

NOM de l'exploitation ou de l'entreprise :

N° SIRET (14 chiffres) :

Production principale : arboriculture grandes cultures maraîchage viticulture
 élevage autre

Nom du responsable de l'inscription (si différent du stagiaire) :

Adresse (si différente de ci-dessus) :

Tél. : Port. : Mel :

FORMATION SOUHAITÉE

Intitulé de la formation : Mettre en place une truffière et produire des truffes - FMD

Date(s) de la formation : **du 20 janvier à fin novembre 2022**.....

Durée de la formation (nombre d'heures) : 17h30 en présentiel -1h30 en classe virtuelle - 4h30 modules e-learning
3h30 de transfert des acquis soit 27 heures

RÈGLEMENT DE LA FORMATION

Je joins un chèque par formation et par personne libellé à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse :

- Prise en charge par VIVEA** pour les contributeurs VIVEA à jour de ses cotisations (Voir CGV).(Chef d'exploitation, Conjoint collaborateur...)
- 612 €** Candidat à l'installation et demandeurs d'emploi (Voir CGV)
- 612 €** Salarié et autre public

Je confirme avoir pris connaissance du programme de la formation (qui définit l'objet, la durée, le lieu, les objectifs, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants et sanction de la formation) et des conditions générales de vente.

Fait à, le

Pour l'Entreprise

(Nom et qualité du signataire - **obligatoire**)

Pour la Chambre d'Agriculture de Vaucluse

Sous-Directeur

Olivier GAUER

Votre signature entraîne l'acceptation des conditions générales jointes. Conservez un exemplaire du Bulletin d'inscription... . TSVP





Vos attentes et positionnement A retourner avec votre bulletin d'inscription

Afin de mieux cerner quelles sont vos attentes par rapport à cette formation, merci de prendre quelques minutes pour remplir ce questionnaire.

Intitulé de la formation (action de perfectionnement) : **Observer la biodiversité dans les vignes et adapter sa stratégie technique**

Date(s) de la formation : **du 20 janvier à fin novembre 2022**

NOM – Prénom :

Concernant vos pratiques :

Avez-vous des aménagements spécifiques sur votre exploitation pour favoriser la biodiversité

Oui Non - Si oui, décrivez-les en quelques mots

.....
Utilisez-vous des techniques spécifiques pour développer la biodiversité sur votre exploitation

Oui Non - Si oui, décrivez-les en quelques mots

.....
Avez-vous l'habitude d'observer et reconnaître les espèces présentes dans vos parcelles ?

Oui Non - Si oui, qu'en tirez-vous comme conclusion au regard de la présence / absence de certaines espèces

Concernant la formation :

Quelles sont les deux principales questions que vous vous posez sur le thème de la formation ?

.....
.....

Avez-vous déjà suivi des formations sur un sujet similaire ? Oui Non

Si oui, laquelle et quand ?

Ce que vous venez chercher en complément :

Quels sont les éléments du contenu qui vous intéressent le plus ?

.....

Dans quelles situations professionnelles, la formation vous permettra-t-elle de progresser ?

.....
.....

A la fin de la formation vous serez satisfait(e), si :

.....
.....

Des attentes particulières ou des suggestions dont vous voudriez nous faire part ?

.....

Merci de votre collaboration